

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## JUANITO PAELLA (DIAZNOVA SRL)

**DIAZNOVA SRL** (Juanito Paella)

Siège social : Elst 4, 3300 Tienen, Belgique

Numéro d'entreprise / TVA : BE 1028.504.757

Site web : junitopaella.be

### **Article 1. Champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de catering fournies par la société DIAZNOVA SRL, agissant sous le nom commercial « Juanito Paella » (ci-après « le Prestataire »), au profit de ses clients, qu'ils soient particuliers ou professionnels (ci-après « le Client »). En passant commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve.

### **Article 2. Commande et Formation du contrat**

Toute commande fait l'objet d'un devis écrit. Le contrat est réputé conclu dès la réception par le Prestataire du devis signé et du paiement de l'acompte prévu à l'article 3. Le nombre minimum de convives est fixé à 4 personnes.

- **Cuisine sur place** : La commande doit être finalisée au minimum 2 semaines avant l'événement.
- **Livraison/Retrait (≥ 20 pers.)** : Délai de commande minimum de 2 semaines.
- **Livraison/Retrait (< 20 pers.)** : Délai de commande minimum d'une semaine.

### **Article 3. Modalités de Paiement**

Sauf convention contraire écrite, les paiements s'effectuent selon les modalités suivantes :

- **Acompte** : 60% du montant total TTC dû à la validation de la commande pour garantir la réservation.
- **Solde** : Les 40% restants sont payables au plus tard le jour de l'événement ou avant le début de la prestation ou au moment du retrait/livraison.

En cas de retard de paiement du solde, un intérêt de retard de 10% l'an et une indemnité forfaitaire de 10% (avec un minimum de 50 €) seront dus de plein droit et sans mise en demeure préalable.

### **Article 4. Annulation par le Client**

Toute annulation doit être notifiée par écrit (e-mail ou courrier). Les pénalités suivantes s'appliquent :

#### **4.1. Cuisine sur place et Commandes ≥ 20 personnes :**

- Plus de 1 semaine avant l'événement : annulation sans frais (acompte remboursé).
- Moins de 1 semaine avant l'événement : perte de l'acompte de 60%. Le Prestataire se réserve le droit de réclamer une indemnité complémentaire en fonction des engagements déjà pris auprès des fournisseurs et de l'impossibilité de revendre la marchandise périssable.

## **4.2. Livraison/Retrait < 20 personnes :**

- Plus de 3 jours avant l'événement : annulation sans frais.
- Moins de 3 jours avant l'événement : perte de l'acompte de 60% et réclamation possible des frais réels engagés.

## **Article 5. Allergies et Sécurité Alimentaire**

Le Client est tenu d'informer le Prestataire, par écrit et au moment de la commande, de toute allergie ou intolérance alimentaire connue chez les convives. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de réaction allergique si l'information ne lui a pas été formellement transmise au préalable.

La liste complète des ingrédients et allergènes est disponible sur le site [junitopaella.be](http://junitopaella.be), sur le devis ou sur simple demande. Après livraison ou service, la conservation des denrées non consommées relève de la responsabilité exclusive du Client.

## **Article 6. Frais de Déplacement**

Les frais de déplacement sont calculés en fonction de la zone géographique de l'événement. Ces frais sont détaillés de manière transparente dans le devis soumis au Client.

## **Article 7. Annulation ou Transfert par le Prestataire**

En cas de force majeure (accident, maladie grave, bris de matériel majeur), le Prestataire se réserve le droit d'annuler la prestation ou de la transférer à un partenaire de confiance offrant un service équivalent. Le Client en sera informé au minimum une semaine avant l'événement, sauf cas d'impossibilité majeure soudaine.

## **Article 8. Responsabilité et Force Majeure**

La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs et prévisibles, à l'exclusion de tout dommage indirect. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de l'inexécution du contrat en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence belge (grèves, intempéries exceptionnelles, catastrophes naturelles, etc.).

## **Article 9. Protection des Données (RGPD)**

Le Prestataire traite les données à caractère personnel du Client pour la gestion des commandes et la facturation. Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données sur simple demande.

## **Article 10. Droit Applicable et Litiges**

Les présentes CGV sont soumises au droit belge. En cas de litige, les parties s'engagent à tenter une résolution amiable. À défaut d'accord, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Louvain (Leuven) seront seuls compétents, sauf disposition légale impérative contraire.